

## FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2024



# ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

**A-8**

statut particulier : décret 91-843 du 2 septembre 1991

En 2024, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de la LISTE D'APTITUDE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe</li><li>• Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 10 ans au moins de services publics effectifs</li><li>• dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement</li><li>• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li></ul>

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le mardi 31 octobre 2023 à 12h00\*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

\*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

### ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2023

Le Président du Centre de Gestion  
des Pyrénées Orientales,  
Robert GARRABE